

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

—————  
**Séance du 9 mars 2017**  
**Rapporteur :**  
**Monsieur Alain LE GRAND**

**N° 12**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 21/03/2017  
- la transmission au contrôle de légalité le : 20/03/2017  
(accusé de réception du 20/03/2017)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Accord de partenariat relatif au projet 'Korrigo Services'**

—————

**Concernant le projet KorriGo Services, un accord de partenariat a été signé en 2013 pour une durée de trois ans renouvelable une fois. La convention arrivant à terme, il convient de la mettre à jour et de la renouveler.**

\*\*\*

Le projet KorriGo Services piloté par Rennes Métropole depuis 2011 a conduit à un accord de partenariat en 2013 pour assurer notamment le partage d'informations entre les partenaires bretons publics et privés pour une durée de 3 ans renouvelable une fois.

Ce projet a pour objectif de développer et de déployer des nouveaux services par le biais de supports sans contact (cartes KorriGo, téléphones mobiles, etc.) dans tous les domaines relatifs à la vie quotidienne des bretons notamment les transports, la vie universitaire, la vie quotidienne, et ce pour des publics variés (étudiants, salariés, retraités, touristes, congressistes...). Il est susceptible de toucher une population de 3 millions d'habitants.

Afin de permettre la poursuite de ce projet, il convient de mettre à jour la liste des partenaires et de renouveler la convention intitulée « Accord de partenariat relatif au projet KorriGo Services » pour une durée de 3 ans.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le président à signer l'accord de partenariat relatif au projet « KorriGo Services ».